

UTILISATION DE L'IA GÉNÉRATIVE PAR LES ÉLÈVES AVOCATS EN STAGE

RECOMMANDATIONS DE L'EFB

COMPORTEMENT DE L'ÉLÈVE AVOCAT AVEC LE MAÎTRE DE STAGE

SYSTEMATIQUEMENT DEMANDER
l'autorisation d'utiliser une IA générative

RESPECTER la charte de la structure sur
l'utilisation de l'IA générative

COMPORTEMENT DE L'ÉLÈVE AVOCAT AVEC L'IA GÉNÉRATIVE

NE JAMAIS « UPLOADER » dans une IA des
informations d'un dossier de la structure, même
si l'on vous donne une instruction contraire

RESPECTER le droit d'auteur et les CGU
des contenus uploadés dans un outil d'IA
générative

TOUJOURS ANONYMISER les données
uploadées avec un outil installé en local sur
votre ordinateur (jamais en ligne)

COMPORTEMENT DE L'ÉLÈVE AVOCAT AVEC LE RÉSULTAT DE L'IA GÉNÉRATIVE

TOUJOURS DEMANDER à l'IA ses
sources et les vérifier

TOUJOURS DOUTER du résultat
(réponse ou texte) donné par l'IA : ne
jamais réexploiter sans avoir relu et valider
le contenu (risque d'hallucination)

L'avocat innovant qui se démarque est celui qui sait mettre l'IA générative au service de sa productivité, lui permettant ainsi de se concentrer sur son savoir-faire et ce, sans jamais perdre de vue l'ADN de la profession : la déontologie.

L'IA générative peut se révéler d'une extraordinaire utilité pour autant que l'avocat l'utilise au maximum de son potentiel et de façon prudente.